MAIRIE D'YMERAY

PROCES -VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 JANVIER 2025 -20 heures

L'an deux mille vingt-cinq, le sept janvier à vingt heures, en application du code général des collectivités territoriales (CGCT), le Conseil Municipal légalement convoqué le vingt-quatre décembre 2024, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Jocelyne PETIT, Maire.

Etaient présents:

Mesdames et Messieurs: PETIT Jocelyne, GUILBERT Christian, PITON Muguette, MOREAU Marylène, GRIMAULT Guillaume, TACONNAT Gilles, LE ROY Jean-Claude, MAZINGUE Eric et MEUNIER Hélène

Etaient absents excusés:

- Monsieur DESTREBECQ Frédéric a donné pouvoir à Madame MOREAU Marylène
- Madame BARBOSA Jacinta a donné pouvoir à Monsieur GUILBERT Christian
- Monsieur PETIT Sébastien a donné pouvoir à Madame PETIT Jocelyne
- Madame TRIN Nathalie a donné pouvoir à Madame Hélène MEUNIER
- 1- <u>Désignation d'un secrétaire de séance</u> : Monsieur Guillaume GRIMAULT est désigné à l'unanimité, secrétaire de séance, par le conseil municipal (Article L 2121-15 du CGCT).
- 2- Approbation du compte-rendu du 5 décembre 2024 : le procès-verbal de la séance du 5 décembre 2024 est approuvé à l'unanimité.

OBJET: DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR L'ANNEE 2025 AUPRES DE L'ETAT ET DU **DEPARTEMENT**

Suite aux inondations survenues dans le bas-bourg du village dans la nuit du 9 au 10 octobre 2024 reconnues en situation de catastrophe naturelle par l'état, Madame Le Maire présente le devis de la société MAIN VERTE en date du 07/01/2025 pour le profilage d'une partie des fossés de la commune pour un montant total de 5000€ HT / 6000€ TTC et demande l'autorisation des subventions pour l'année 2025 de gestion des eaux pluviales et de leurs réseaux d'évacuation auprès du conseil départemental d'Eure et Loir dans le cadre du Fonds Départemental d'Investissement et auprès de l'état dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de :

- Retenir le devis du 07/01/2025 de la SARL MAIN VERTE pour un montant total de 5000€ HT / 6000 € TTC
- Charger Madame le Maire de faire des demandes de subventions conformément au plan de financement :

DÉPENSES (coût hors taxe)	
SARL MAIN VERTE – Devis du 7 janvier 2025	5000 €
Total	5000 €

RECETTES		
ETAT DETR 2025	Gestion des Eaux pluviales (20%)	1000 €
CONSEIL DEPARTEMENTAL	FDI 2025 - Voirie (50%)	2500 €
COMMUNE	Autofinancement (30%)	1500 €
Total	7 tuto mano em em (5 0 %)	5000 €

POINT SUR LES FINANCES DE LA COMMUNE :

Le compte administratif provisoire 2024 au 30 décembre s'établit d'une part en fonctionnement à 541,9 milliers d'euros de dépenses et à 549,9 milliers d'euros de recettes soit un excédent de 8 milliers d'euros augmentant la trésorerie de fonctionnement de 257,5 milliers d'euros à 265,5 milliers d'euros et d'autre part en investissement à 509,5 milliers d'euros de dépenses et 401,9 milliers d'euros de recettes soit un déficit de 107,6 milliers d'euros diminuant la trésorerie d'investissement de 115,5 milliers d'euros, a 72 milliers d'euros,

La séance est levée à 21 heures 20

Le Maire, Jocelyne PETIT Conseil municipal du 07/01/2025